



PASSERELLE FORMATEUR PRAP IBC - PRAP 2S

RÉF. PRAP2S/F/PASS/2020/V1



Lieu

Noisy-le-Grand
Autre



Tarif

890 €HT
Sur devis



Durée

28 heures



Prérequis

Être titulaire du certificat de Formateurs PRAP IBC Attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001*



Effectif

10 participants max



Public

Formateurs PRAP IBC d'entreprises, d'organismes de formation, formateurs indépendants désirant proposer des formations-actions en direction des personnels d'établissements ou de structures du secteur sanitaire et social



Référent pédagogique

Marie Bera / Directrice Formatrice en Prévention des Risques Professionnels, habilitée par l'INRS
06 88 81 29 05
marie.bera@prev-it.com

Objectifs

- Organiser et dispenser une formation-action PRAP des aidants et soignants intégrée dans une démarche de prévention.
- Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Alternance d'exposés théoriques, travaux de groupes, études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession.
- Documents du dispositif PRAP de l'INRS.
- Matériels pédagogiques spécifiques servant aux exercices d'application pratique.
- Organisme de formation habilité PRAP 2S niveau 2 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS disposant d'un formateur de formateur PRAP 2S certifié par l'INRS et à jour de son maintien et actualisation des compétences.

Évaluation et validation

- La validation de la formation se fait à son issue, si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives.
- Cette formation vaut un MAC DE FORMATEUR PRAP.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation.
- Le maintien et l'actualisation des compétences (MAC) des formateurs PRAP 2S est obligatoire : 3 jours tous les 36 mois.

* Attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale.



Déficience motrice



Déficience motrice (amputation)



Allergies



Maladies invalidantes



Maladies cardio-vasculaires



Déficience auditive



Déficience visuelle



Personne à mobilité réduite

Prenez contact avec le responsable pédagogique de l'organisme de formation qui étudiera votre situation et les possibilités d'accessibilité.

Contenu



Présentation de la formation : participants et attentes, objectifs, programme et organisation.

Jour 1

- Inventaire des différents problèmes rencontrés par les formateurs lors de la mise en application, sur le terrain, du dispositif de formation. Retour d'expérience.
- Évolution des pratiques et actualités.
- Le secteur sanitaire et social.
- Point sur la méthodologie, chronologie du projet.
- Les aides techniques : présentation intérêt de chacune en fonction des capacités du bénéficiaire, l'évaluation du patient.

Jour 2

- L'activité professionnelle : les 3 dimensions de l'homme au travail.
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux, environnementaux.
- Retour sur la méthodologie d'observation et description d'une situation de travail pour caractériser les situations de travail dangereuses, puis analyse de cette situation dangereuse et formalisation sur un support adapté permettant de partager son observation aux différents acteurs.
- Synthèse sur la concrétisation et le suivi des pistes d'amélioration dans la réalisation d'une formation action des salariés.
- Épreuve certificative DC2.
- PSPEE, les déplacements naturels, début de l'accompagnement à la mobilisation des personnes.

Jour 3

- Rappel sur les méthodes et techniques d'animation, le déroulé pédagogique, l'élaboration de séquence, les supports pédagogiques.
- Les différentes techniques de mobilisation et appropriation des aides techniques (suite).

Jour 4

- Épreuve certificative
- Procédures administratives (forprev-habilitation).

Bilan de formation : tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs pour chacun, axes d'amélioration, suggestions, remise des attestations.

Voir le programme complet sur prev-it.com